

Arrêté N° 2021-54

La Présidente de l'Université Lyon 2

- Vu** le Code de l'éducation ;
- Vu** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;
- Vu** Vu le règlement intérieur de l'université, approuvé par le Conseil d'administration en sa séance du 13 juillet 2018 ;
- Vu** la délibération 2019-05 du 4 février 2019 portant modification du règlement intérieur de l'Université, notamment le Titre IV - chapitre 1 – article 3, relatif au référent déontologue dans la Fonction publique ;
- Vu** l'arrêté 2019-38 en date du 7 février 2019 portant nomination de Mme Catherine SCHMITTER en qualité de référente déontologue,

Arrête :

- Article 1 :** Madame Catherine SCHMITTER, Maitresse de conférences, est nommée référente déontologue de l'Université Lyon 2.
- Article 2 :** A ce titre, l'intéressée bénéficie d'une décharge de 24h ETD, telle que fixée par le référentiel, proratisée en fonction de la date d'effet de la présente mission.
- Article 3 :** Cette nomination prend effet à compter du 6 février 2021.
- Article 4 :** La Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 23 février 2021



Nathalie DOMENIER

